

# Fiche de données de sécurité

page: 1/19

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

---

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## FASTAC FORST

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, insecticide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Schweiz AG

Im Tiergarten 7

8055 Zürich, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-380

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Aquatic Chronic 1

EUH401, H332, H410

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Nocif par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H332	Nocif par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 8.1	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas appliquer en présence d'abeilles.

Conseil de Prudence (Prévention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

P260 Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

## Conseils de prudence (Intervention):

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

## Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

## Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: ALPHA-CYPERMÉTHRINE,  
 TRIBUTYLPHÉNOL POLYGLYCOL ÉTHER

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

## Directives UE

## Symbole(s) de danger

Xn Nocif.



N Dangereux pour l'environnement.



## Phrase(s)-R

R20 Nocif par inhalation.  
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.  
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 S29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
 S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: ALPHA-CYPERMÉTHRINE,  
TRIBUTYLPHÉNOL POLYGLYCOL ÉTHER

Le produit contient: 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE, Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-(tert-dodecylthio)ethyl)-.omega.-hydroxy-

Peut déclencher des réactions allergiques.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

$\alpha$ -cypermethrin (ISO); racemate comprising (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

Teneur (W/W): 1,5 %  
 Numéro CAS: 67375-30-8  
 Numéro-CE: 257-842-9  
 Numéro INDEX: 607-422-00-X

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
 STOT RE 2  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10000  
 Facteur M - chronique: 1000  
 H332, H301, H373, H335, H400, H410

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10000  
 Facteur M - chronique: 1000

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[2,4,6-tris(1,1-dimethylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 20 %  
 Numéro CAS: 9046-09-7

Acute Tox. 4 (par voie orale)  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Aquatic Chronic 2  
 H318, H302, H411

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; Huile de base - non spécifié

Teneur (W/W): < 10 %  
 Numéro CAS: 64742-54-7  
 Numéro d'enregistrement REACH:  
 01-2119484627-25

Asp. Tox. 1  
 H304

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Teneur (W/W): < 0,05 %  
 Numéro CAS: 2634-33-5  
 Numéro-CE: 220-120-9  
 Numéro INDEX: 613-088-00-6

Acute Tox. 4 (par voie orale)  
 Skin Corr./Irrit. 2  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Skin Sens. 1  
 Aquatic Acute 1  
 Facteur M - aiguë: 10  
 H318, H315, H302, H317, H400

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: >= 0,05 %

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

α-cyperméthrin (ISO); racémate comprising (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate

Teneur (W/W): 1,5 %

Numéro CAS: 67375-30-8

Numéro-CE: 257-842-9

Numéro INDEX: 607-422-00-X

Symbole(s) de danger: T, N

Phrase(s)-R: 20, 25, 37, 38, 48/22, 50/53

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[2,4,6-tris(1,1-diméthylethyl)phényl]-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 20 %

Numéro CAS: 9046-09-7

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 41, 51/53

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogene, cyanure d'hydrogene, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures inférieures à : -4 °C

Le produit se cristallise en dessous de la limite de température.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de



perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	suspension
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	végétale
Seuil olfactif:	Non déterminé car nocif par inhalation
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (eau, 1 %(m), env. 20 °C)
Température de cristallisation:	-4,4 °C
Point d'ébullition:	env. 100 °C (1.013 hPa)
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant  Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	pas facilement inflammable

**Limite inférieure d'explosivité:**

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

**Limite supérieure d'explosivité:**

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

**Température d'auto-inflammation:**

D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.

**Pression de vapeur:**

env. 23 hPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

**Densité:**

env. 1 g/cm<sup>3</sup>

(20 °C)

**densité de vapeur relative (air):**

non applicable

**Solubilité dans l'eau:**

dispersible

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):**

non applicable

**Décomposition thermique: 25 - 400 °C**

Pas de décomposition exothermique dans la tranche de température mentionnée.

**Viscosité dynamique:**

35 mPa.s

(20 °C, 100 1/s)

**Risque d'explosion:**

Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.

(Directive 92/69/CEE, A.14)

**Propriétés comburantes:**

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

(Directive 92/69/CEE, A.17)

**9.2. Autres informations****Autres informations:**

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
bases fortes, agent d'oxydation

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 2.644 mg/kg (Directive 84/449/CEE, B.1)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CL50 rat (par inhalation): > 2,9 mg/l

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: non sensibilisant

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racemate comprising (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées. Lésion du système nerveux périphérique.*

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrine*

*Toxicité vis-à-vis des poissons:*

*CL50 (96 h) 0.93  $\mu$ g/l, Pimephales promelas (EPA 72-1)*

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrine*

*Invertébrés aquatiques:*

*CE50 (48 h) 0,0003 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)*

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racemate comprising (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate*

*Plantes aquatique(s):*

*CE50 (7 j) > 0,00139 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

*NOEC (7 j) > 0,00139 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)*

*CE50 (72 h) > 0,027 mg/l (taux de croissance), Anabaena flos-aquae (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

-----

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 155 - 910 (73 j), Cyprinus carpio (Ligne directrice 305 C de l'OCDE)*

-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHS
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHS
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour	oui

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
	Polluant marin: OUI		Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**Transport aérien****Air transport**



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.10.2016

Version: 6.0

Produit: **FASTAC FORST**

(ID Nr. 30275826/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 08.10.2016

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Classe de danger pour l'eau (annexe 4 du VwVwS (Allemagne)): (3) Fortement polluant de l'eau.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
20	Nocif par inhalation.
25	Toxique en cas d'ingestion.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
38	Irritant pour la peau.
48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
22	Nocif en cas d'ingestion.

41	Risque de lésions oculaires graves.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H332	Nocif par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.